



AVIS N° 24/18

SEANCE DU	14/05/2018
INTITULE	PORTANT DECALAGE HORAIRE DES SEANCES DE NEGOCIATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

Article 1:

La SGBV porte à la connaissance des Intermédiaires en Opération de Bourse que les horaires des séances de cotation seront décalées, durant le mois de ramadhan, d'une demi-heure, à cet effet, les séances de cotation débuteront à 10h00.